

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le lundi 6 juillet 2026, à **19h00**, sous la Présidence de **M. Denis PRISSET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 6 juillet 2026

Présents : M. PRISSET, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme AUGER, Mme BARBOT, Mme BAUDRY, Mme BREGEON, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme DROUET, M. DUBOIS, Mme GIRARDEAU, M. GODARD, Mme GUIGNARD, M. IZARD, M. LERAY, Mme MARQUIS, M. METAYE, M. PAULEAU, Mme PIED, M. SIMONNEAU et Mme SAUVAGE.

Étaient excusés : Mme GREGOIRE (pouvoir à M. PRISSET), M. LEGRIER (pouvoir à Mme BAUDRY) et M. HERAULT (pouvoir à M. COCHARD).

Étaient absents : Mme COUTANT et M. DUBUQUOY.

Mme DROUET a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

2026/098

Désignation d'un référent pour la commission locale de l'eau (CLE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en vigueur sur le territoire,

Vu la nécessité de représenter la commune au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE),

Considérant que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification qui fixe les objectifs et les règles de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant,

Considérant que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de gouvernance et de concertation chargée d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le SAGE, réunissant les collectivités, les usagers et les services de l'État,

Considérant que la commune doit être représentée au sein de cette instance afin de participer aux décisions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,

Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de la ressource en eau sur le territoire communal,

Considérant qu'il convient de désigner un élu référent pour assurer le suivi de ces instances,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De désigner Mme Sonia COUTANT, en qualité de référent(e) de la commune auprès de la commission du CLE et de celle du SAGE ;
- De l'autoriser à représenter la commune dans les instances, réunions et travaux liés à la CLE et au SAGE.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Denis PRISSET*

*La Secrétaire,
Sandra DROUET*





